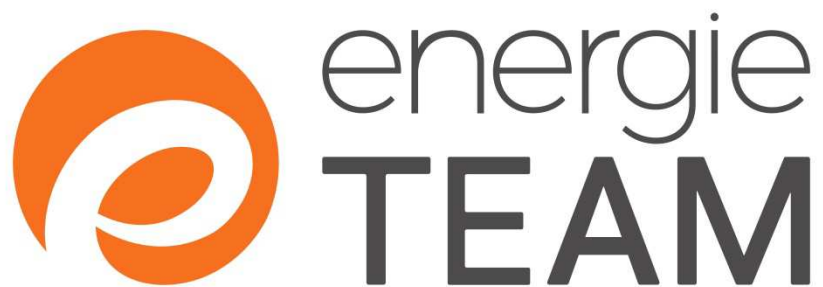


Réponse à l'avis de la MRAE

Projet éolien de la Voie d'Artois (62)



Ferme éolienne de la Voie d'Artois

233 rue du Faubourg Saint-Martin

75010 PARIS

Préambule

Cette note vient en réponse à l'avis de la MRAE émis le 24 Juillet 2018 concernant le projet éolien de la Voie de d'Artois.

Impacts cumulés Voie d'Artois et Voie de Cambrai :

Le dépôt du dossier du projet éolien de la Voie d'Artois et la publication de son avis de l'autorité environnementale sont antérieurs à celui du projet éolien de la Voie de Cambrai. Il n'y a donc pas lieu, dans ce dossier, d'étudier les impacts cumulés entre le projet éolien de la Voie de Cambrai et le projet éolien de la Voie d'Artois.

Le dossier éolien de la Voie de Cambrai étudie l'impact cumulé entre les projets éoliens de la Voie d'Artois et de la voie de Cambrai.

Impact de l'éolienne E1 sur les chiroptères :

L'impact de l'éolienne E1 sur les chiroptères a été estimé en fonction de la fréquentation en chiroptères à l'emplacement de l'éolienne E1, mesurée par un point d'écoute en hauteur. Il n'a pas été relevé d'activité chiroptère supérieure à la normale à l'emplacement de l'éolienne E1 (dossier de demande p 187).

La Ferme Eolienne de la Voie d'Artois prend cependant l'engagement de mettre en place un bridage chiroptère sur l'éolienne E1 accompagné d'un dispositif de mesure en continu de l'activité chiroptère à la hauteur du moyeu.

Mesures réductrices sur le village de Lagnicourt-Marcel :

Les mesures envisagées concernant le paysage au niveau du village de Lagnicourt-Marcel ne sont pas des mesures réductrices mais des mesures de compensation. Il a été prévu l'enfouissement de 300 m de lignes électriques et téléphoniques sur les villages de Morchies et de Lagnicourt-Marcel. L'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques illustré p 401 du dossier de demande vise à améliorer le cadre paysager des villages.

La Ferme Eolienne de la Voie d'Artois s'engage à compléter ce programme par la mise en place d'une nouvelle mesure d'accompagnement : les riverains des communes de Morchies et de Lagnicourt-Marcel qui le désirent pourront bénéficier de la création d'écrans végétaux en périphérie de leurs jardins. Ces écrans végétaux permettront de réduire l'impact du projet sur les deux villages.

Réception acoustique :

Une réception acoustique du projet a été prévue en mesure d'accompagnement du projet. (p 406 du dossier de demande).